



MAIRIE DE

# La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

---

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 AVRIL 2021 Convocations du 07 AVRIL 2021

**Présents :** Mme Brigitte LIGNEY, M. Dimitri COULOUVRAT, M. Florian GAIFFE, Mme Valérie EL NIESS, M. Romain DONIER, M. Christophe LE GAC, M. Jérôme LENTIER, Mme Agnès MARGUET, Mme Monique MOREAU, M. Julien ROUBLOT

**Excusé :** Mme Salomé CLERC, procuration donnée à Mme Brigitte LIGNEY

**Secrétaire :** Mme Valérie EL NIESS

---

### **1 DELIBERATION : VOTE DES DEUX TAXES**

Mme le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de délibérer sur une éventuelle augmentation des 2 taxes : taxe foncière (bâti) et taxe foncière (non bâti).

Pour compenser la perte du montant de la taxe d'habitation, le taux de la taxe foncière est composé du taux appliqué pour l'année 2018, soit 21,20 et du taux départemental soit 18,08. Le nouveau taux de la taxe foncière (bâti) est fixé à 39,38.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux de ces 2 taxes.

### **2 DELIBERATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE**

Les membres du Conseil municipal examinent le budget primitif communal, pour l'exercice 2021 :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	939 965,33 €	Dépenses	731 354,44 €
Recettes	1 184 491,70 €	Recettes	731 354,44 €
Excédent	244 526,37 €	Excédent	- €

Après lecture et présentation par Mme le Maire, le budget communal 2021 est voté par le Conseil municipal à l'unanimité.

### **3 DELIBERATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 ASSAINISSEMENT**

Les membres du Conseil Municipal examinent le Budget Primitif Assainissement, pour l'exercice 2021 :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	68 227,89 €	Dépenses	40 344,25 €
Recettes	219 023,77 €	Recettes	40 344,25 €
Excédent	150 795,88 €	Excédent	- €

Après lecture et présentation par Mme le Maire, le budget assainissement 2021 est voté par le Conseil municipal à l'unanimité.

#### **4 DELIBERATION : INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES**

A la demande de la trésorerie de Morteau, il est nécessaire de préciser l'indemnisation des heures complémentaires (heures réalisées entre le taux horaire prévu au contrat de l'agent et le taux horaire légal de 35 heures) et des heures supplémentaires (heures réalisées au-delà de la 35<sup>ème</sup> heure). Les heures effectuées le dimanche, les jours fériés ou la nuit sont considérées comme des heures supplémentaires, sauf si le contrat précise le contraire. Les heures supplémentaires peuvent être prises sous la forme d'un repos compensateur. Le paiement des indemnités, sur décision de l'autorité territoriale ou chef de service peut avoir lieu mensuellement, trimestriellement ou annuellement. Cependant une heure complémentaire ou supplémentaire ne peut donner lieu à un repos compensateur et à une indemnisation.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité que ces indemnités pourront être versées aux fonctionnaires territoriaux, titulaires ou stagiaires, temps complet ou non, catégorie C ou B, après un décompte effectué des heures de travail. Les indemnités versées sont cumulables avec le régime indemnitaire RIFSEEP, IAT et IFTS.

#### **5 DELIBERATION : VALIDATION DE DEVIS**

- **Réfection du caveau communal** : devis accepté à l'unanimité LA MANIERE ET LA MATIERE – Les Fournets, pour un montant TTC de **2 640,00 €**
- **Matériel commun** : devis accepté à l'unanimité Sarl Sylvain SIRE – Orchamps-Vennes, pour un montant TTC de **672.52 €** (paire de rampes acier droite pour chargement Jumpy et souffleur STIHL A Dos BR 550)
- **Réfection de la croix et du socle** : (intersection La Chenalotte/Le Barboux – sur D 437) devis accepté MOTA & MOTA – Noël-Cerneux, pour un montant TTC de **2 376,00 €**
- **Fleurissement village** : devis accepté à l'unanimité – EARL Pretot – Charquemont, pour un montant TTC de **378.00 €**.

#### **COMPTE-RENDU**

**Commission bâtiments** : Les travaux de rénovation et d'extension de l'école, nous obligent à déplacer la classe actuellement située dans le bâtiment école pendant les travaux. Avec l'Inspectrice Mme Raiéri et les institutrices, l'emplacement de l'actuelle bibliothèque a été retenu. Le lieu sera modifié :

- suppression de l'estrade et mise à niveau,
- création d'une porte de secours,
- déplacement d'un radiateur et des conduites de chauffage (en perspective de l'ouverture de secours),
- modification de l'éclairage (couleur adaptée à une salle de classe, leds),
- mise en place d'un nouveau revêtement de sol,
- peinture.

Ces travaux nécessaires, permettront par la suite, la création d'une nouvelle bibliothèque, plus pratique et plus accueillante, modernisée.

**Commission Cadre de vie** : M. Coulouvat propose la création d'un carré pour la biodiversité. Une parcelle délimitée, au centre du village, derrière l'école ne sera pas tondu jusqu'à fin septembre afin que tout un chacun puisse observer les plantes et insectes qui pourraient croître ou occuper ce lieu. Un panneau d'affichage donnera certains renseignements. Cette démarche « un carré pour la Biodiversité » est déployée par le réseau des CPIE.

#### **DATE A RETENIR**

- **Elections régionales et départementales** : le même jour le 20 et 27 juin 2021
- **Inscriptions sur listes électorales** : date limite le vendredi 07 mai 2021